Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260108-03_01_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 2 janvier 2026 **Date d'affichage** : 2 janvier 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **12**
Absents excusés **3**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, PECHEUX Jean-Luc, RONDEL Anthony, NOIROT Catherine, TOHIER Isabelle, LE BRIS Pascal, MORIN Charlène, YU-YUENG François, DORÉ Émilie, DOLO Arnaud, BOURGOIS Patrick, RIO Christelle.
Étaient absents excusés :
LE DOUSSAL Frédérik a donné pouvoir à François YU-YUENG
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Anthony RONDEL
DONNIO Bertrand a donné pouvoir à Christophe ROBIN
Secrétaire de séance : BOURGOIS Patrick

03-01-2026 : MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique,
Vu la procédure d'appel d'offres relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'école,
Vu le rapport d'analyse des offres remis par Monsieur Alexandre COLLINET, représentant de l'ADAC 22, à la commission bâtiments en date du 26 novembre 2025,
Vu l'avis de la commission bâtiments,
Considérant que dix candidatures ont été reçues dans le cadre de cette procédure,
Considérant que, après analyse des candidatures, trois cabinets d'architectes ont été retenus pour être auditionnés le 11 décembre 2025, à savoir : LADR, ASTROLAB et Atelier de la Tour,
Considérant qu'à l'issue des auditions, la commission bâtiments propose de retenir le cabinet Atelier de la Tour,
Considérant que le taux de rémunération proposé est fixé à 11,5 % du montant hors taxes des travaux,

Après en avoir délibéré,
décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- de valider le choix de la commission bâtiments et d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'école au cabinet Atelier de la Tour, pour un taux de rémunération de 11,5 % du montant HT des travaux.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260108-03_01_2026-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.